C-DEC 225/12
18/3/22

CONSEIL — 225e SESSION

DOUZIÈME SÉANCE

(SÉANCE HYBRIDE, MERCREDI 16 MARS 2022, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Projet de rapport du Groupe restreint sur l'innovation

1. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal de la Présidente du Groupe restreint sur l'innovation (SGI), qui donne un aperçu des progrès que le Groupe a accomplis pour donner suite à la décision antérieure du Conseil à ce sujet (C-DEC 224/9).

2. Après examen, le Conseil :

a) prend note des informations présentées dans le rapport verbal et remercie le Groupe restreint sur l'innovation, la Commission de navigation aérienne et le Secrétariat de leurs efforts pour faire avancer les travaux de l'Organisation sur l'innovation ;

b) rappelant qu'il a demandé au Secrétariat de prendre des dispositions en vue d'une évaluation indépendante de l'engagement de l'Organisation à l'égard de l'innovation, compte tenu des quatre dimensions de l'innovation [voir le résumé C-DEC 224/9, paragraphe b)], demande au Secrétariat de continuer à étudier les options qui s'offrent pour réaliser cette évaluation, y compris avec des établissements universitaires, et de réfléchir à la définition de critères et d'instructions clairs à cet égard ;

c) accepte les recommandations du SGI relatives à la nécessité d'une approche plus visible, inclusive, coordonnée, transparente et durable du dialogue entre l'OACI et les innovateurs dans le cadre des travaux menés au titre de chaque objectif stratégique et, à cette fin, note qu'une stratégie du Secrétariat de l'OACI pour l'innovation a été élaborée pour faciliter la coordination et la mise en œuvre d'initiatives trans-organisationnelles ;

d) encourage le SGI, avec l'appui du Secrétariat, à continuer de faire avancer les travaux sur l'innovation, en vue de présenter un rapport sur la question à la 226e session, qui précédera la 41e session de l'Assemblée de l'OACI, et en tenant compte de la résolution A40-27 de l'Assemblée ;

e) accueille avec satisfaction la proposition du Président de la Commission de navigation aérienne d'ajouter les discussions de la Commission au calendrier du Conseil afin de tenir celui-ci informé de ces discussions et de faciliter sa participation à celles-ci, et invite également à cet égard le SGI à nouer le dialogue avec la Commission de navigation aérienne pour faire en sorte que les discussions de la Commission contribuent, à l'avenir, plus directement au rôle privilégié que l'OACI attribue à l'innovation ;

f) convient de demander au Secrétariat d'envisager de collaborer avec les États membres pour établir une liste d'innovateurs en vue de faciliter leur participation aux réunions pertinentes de l'OACI ;

g) demande au Secrétariat de mettre en place les dispositions nécessaires pour faciliter la participation des représentants au Conseil à la réunion de l'OACI et du Réseau international pour la recherche en aviation (IFAR), qui se tiendra prochainement, le 5 avril 2022.

Projet de propositions de budget ordinaire de l'Organisation pour 2023-2024-2025

3. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15288, qui présente trois scénarios pour le projet de budget ordinaire de l'Organisation pour le triennat 2023-2024-2025. Ces scénarios se fondent sur les contributions actuelles des États membres et les hypothèses acceptées précédemment par le Conseil (voir la note C-WP/15233 et le résumé C-DEC 224/5). Le Conseil est également saisi d'un rapport verbal du Comité des finances sur ce point.

4. Après examen, le Conseil :

a) prend note des informations figurant dans la note C-WP/15288, ainsi que des vues du Comité des finances y afférentes, exprimées dans le rapport verbal de celui-ci, et, ce faisant, remercie le membre du Comité des finances et le Secrétariat de leurs efforts pour clarifier les questions se rapportant aux scénarios de prévisions relatives au budget ordinaire du triennat 2023-2024-2025 et d'avoir fourni, au besoin, des informations supplémentaires avant l'examen par le Conseil ;

b) convient que le scénario 2 – Croissance nominale zéro (CNZ-1) devrait servir de base pour les prévisions du budget ordinaire du triennat 2023-2024-2025, qui serait complété par un financement additionnel axé sur les résultats concernant l'objectif de transformation, sous forme d'allocation unique destinée à investir dans les améliorations organisationnelles et, à cet égard, demande au Secrétariat de préparer une proposition de budget sur cette base (également dénommée « CNZ-1 Plus »), et de déterminer la nécessité d'un financement additionnel pour certaines activités, y compris une hiérarchisation appropriée et justifiée des priorités, en vue d'une présentation au Conseil et d'un examen complémentaire par ce dernier à la 226e session ;

c) convient également que les cinq domaines à privilégier retenus par le Comité des finances dans le paragraphe 6 de son rapport verbal constituent des orientations importantes pour le Secrétariat et demande par conséquent qu'ils soient pris en compte dans la préparation de la proposition finale de prévisions relatives au budget ordinaire ;

d) approuve la création d'un fonds de transformation pour la gestion des contributions volontaires, destiné à compléter les ressources affectées, dans le budget, à la réalisation de l'objectif de transformation ;

e) convient qu'au cours du prochain triennat, et bien avant la préparation du budget du triennat 2026-2027-2028, il devra examiner les options devant permettre d'assurer la viabilité à long terme de l'Organisation et qu'il sera appuyé dans cette démarche par le Secrétariat.

Questions diverses

Déclaration du Représentant du Canada

5. Le Conseil prend note de la déclaration du Représentant du Canada et fait siennes les inquiétudes exprimées quant aux conséquences des événements récents survenus en Ukraine sur la sécurité. À cet égard, il réitère son appui à l'initiative « Pour un ciel plus sûr », qui offre un espace de discussion utile sur la sécurité des vols au-dessus et à proximité des zones de conflit, et note avec satisfaction la tenue de la deuxième réunion de l'initiative « Pour un ciel plus sûr », les 29 et 30 mars 2022.

— FIN —